



BULLETIN D'INSCRIPTION



La course rose en Mortagne

Dimanche 25 octobre 2026

☐ 900m ☐ 6Km de course ☐ 10Km de course ☐ Marche

NOM : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : ____/____/____ Numéro de téléphone : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Email : _____

Licencié FFA ou FFTriathlon : ☐ oui ☐ non N° de licence : _____

Nom du club : _____

☐ Je dégage les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident.

☐ J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

☐ Je certifie que tous les renseignements donnés sont exacts.

Date :/...../..... Signature : _____

Des stands de prévention et d'information "Courir pour Octobre Rose" accueilleront le public **sur le site du gymnase**. Pour plus d'informations : www.gerbeviller.fr

Retrait des dossards et des tee-shirts : le dimanche 25 octobre, **au gymnase**, de 10h00 à 15h00.

Taille de tee-shirt souhaitée : ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ XXL ☐ pas de tee-shirt souhaité

Bulletin à renvoyer :

Mme FERRY Anne, 3 rue du haut chemin 54830 HAUDONVILLE

accompagné d'un chèque de **6€ minimum** à l'ordre du **Foyer rural intercommunal de GERBEVILLER**



BULLETIN D'INSCRIPTION MINEURS



La course rose en Mortagne

Dimanche 25 octobre 2026

☐ 900m ☐ 6Km de course ☐ 10Km de course ☐ Marche

NOM (mineur): _____ Prénom : _____

Date de Naissance : ____/____/____ Numéro de téléphone : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Email des parents : _____

Licencié FFA ou FFTriathlon : ☐ oui ☐ non N° de licence : _____

Nom du club : _____

☐ Je dégage les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident.

☐ J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

☐ Je certifie que tous les renseignements donnés sont exacts.

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussignée autorise mon fils / ma fille
....., à participer à la course rose en Mortagne.

Date :/...../..... Signature :

Des stands de prévention et d'information "Courir pour Octobre Rose" accueilleront le public **sur le site du gymnase**. Pour plus d'informations : www.gerbeviller.fr

Retrait des dossards et des tee-shirts : le dimanche 25 octobre, **au gymnase**, de 10h00 à 15h00.

Taille de tee-shirt souhaitée : ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ XXL ☐ pas de tee-shirt souhaité

Bulletin à renvoyer :

Mme FERRY Anne, 3 rue du haut chemin 54830 HAUDONVILLE

accompagné d'un chèque de **6€ minimum** à l'ordre du **Foyer rural intercommunal de GERBEVILLER**

La course rose en Mortagne

Art 1 : La course rose en Mortagne est une course et une marche sur route organisées par le Foyer Rural Intercommunal de Gerbéviller.

Art 2 : Le montant de l'inscription à cette animation est de 6 € minimum. Les chèques sont à établir à l'ordre de « Foyer Rural Intercommunal de Gerbéviller ». Un tee-shirt sera remis lors du retrait du dossard (dans la limite des stocks disponibles).

Art 3 : Horaires de départ : 900m à 14h00, marche à 14h15,6 et 10 km à 15h00.

Art 4 : La course est ouverte à toute personne, homme ou femme, licencié(e) ou non, né(e) en 2010 et avant pour le 10 Km, 2012 et avant pour le 6Km et entre 2013 et 2019 pour le 900m ; pas de limite pour la marche.

Art 5 : Les participants non licenciés doivent présenter à leur inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, sauf pour l'épreuve de marche ; à défaut une décharge de responsabilité de l'organisateur pourra être signée.

Art 6 : Les organisateurs sont couverts en responsabilité par une police individuelle accident. Les licenciés FFA et FFTriathlon bénéficient des garanties accordées liées la licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement. Toute personne inscrite doit avoir pris connaissance de ce règlement.

Art 7 : Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours. **Attention, les chiens sont interdits sur le site du gymnase.**

Art 8 : Les inscriptions à distance seront closes le vendredi 23 octobre, possibilité de s'inscrire sur site le jour même jusqu'à 15h00. Le retrait des tee-shirts se fera le dimanche 25 octobre à partir de 10h au gymnase.

Art 9 : Droit à l'image et publication : les participants à la course rose en Mortagne autorisent Le Foyer Rural Intercommunal de Gerbéviller à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître sans que cette utilisation n'ouvre droit à quelque indemnisation ou à un quelconque recours.